

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 588

présenté par
M. Tian, M. Hetzel, M. Tardy et M. Aboud

ARTICLE 21

À l'alinéa 31, supprimer les mots :

« et au compte personnel de prévention de la pénibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas sont très flous, et il convient de bien affirmer qu'il n'y aura qu'une seule plateforme, qui permettra l'accès au CPA ainsi qu'aux autres services en ligne.